



VE/2009-280

**PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX "BLEUSAILLES ET BAPTEMES"
ENTRE LES AUTORITES
ET LES ETUDIANTS
DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN

ANNEE 2009-2010**

0. Préalable

- a. Le baptême a comme objectif d'intégrer l'étudiant à la vie à Louvain-la-Neuve et à Bruxelles en tant qu'étudiant et citoyen.
- b. Ce document est un engagement pris par les responsables des cercles et des régionales envers l'UCL. Il sera publié et diffusé largement. Les lignes directrices du protocole sont reprises dans le carnet du bleu.
- c. Une commission des baptêmes est installée annuellement par le Vice-Recteur. Son rôle et son fonctionnement sont décrits dans l'annexe 1.

1. Objectifs

- a. Maintenir les aspects positifs du folklore étudiantin.
- b. Garantir un baptême décent par le respect des personnes et des lieux en développant notamment une responsabilisation environnementale.
- c. Développer une cohérence entre l'esprit des baptêmes et les valeurs de l'UCL dont les étudiants sont les plus nombreux représentants.
- d. En vue d'insister sur ces objectifs et sur le contexte du déroulement du baptême à l'UCL plusieurs actions sont entreprises
 - diffusion d'un mail d'information à tous les étudiants de BAC 1 ;
 - rencontre entre la FEDE, le GCL et la CGEE afin de présenter les objectifs et le contenu du baptême pour éviter tout choc culturel ;
 - rencontre entre le Vice-Recteur et les bleus. Les membres de la commission des baptêmes assistent à cette rencontre ainsi que les deux personnes citées dans le point 2.j.
 - rencontre entre le Vice-Recteur et les présidents de baptême pour rappeler le cadre de l'organisation du baptême.

2. Quant à la réalisation des baptêmes

- a. Un étudiant ne peut jamais être obligé de participer à un baptême. Il ne peut exister aucune forme de représailles à l'égard des étudiants qui n'ont pas participé aux baptêmes ou aux activités liées à cet événement (ex. : privation de notes de cours, ...).
- b. Un étudiant engagé dans le baptême peut, à tout moment, arrêter les activités sans subir de représailles.
- c. En aucun cas, il ne peut être porté atteinte à la santé physique, morale ou psychologique des participants.¹
- d. Lors du baptême, les responsables ainsi que le baptisé sont sobres.
- e. La consommation d'alcool n'est pas obligatoire ni durant le baptême, ni durant les activités qui le précèdent. Les organisateurs s'impliquent dans la gestion de cette consommation.
- f. Les activités sont organisées dans des lieux visibles et ouverts.

¹ Le Docteur Guy Degand (010 47 20 02) est disponible gratuitement au Service d'aide pour toute information à ce sujet.
Halles universitaires, place de l'Université 1 B-1348 Louvain-la-Neuve
téléphone (32 10) 47 86 90 - fax (32 10) 47 38 89

- g. Les activités liées au baptême ne doivent pas compromettre la vie académique de l'étudiant. Ces activités sont, par essence, ludiques et bénévoles. Les activités sont organisées après 19h avec dérogation possible pour les activités citées dans le point ci-dessous. Les dérogations sont accordées par la commission des baptêmes (cfr annexe 1).
- h. Les cercles et régionales ainsi que le GCL et la FÉDÉ s'engagent à réaliser au minimum deux activités ayant une dominante soit
- sociale¹,
 - environnementale² (visant à sensibiliser les baptisés au respect de la ville)
 - prévention santé³.
- Dans ce cadre, cercles et régionales sont invités à s'engager dans des activités communes, par exemple sous les auspices du GCL ou de la FÉDÉ.
- i. Le calendrier des baptêmes est communiqué au Vice-Recteur aux Affaires étudiantes⁴ pour le vendredi de la première semaine de cours.
- j. Un numéro de téléphone UCL où les plaintes pourront être reçues sera rendu public. Ce numéro figurera dans le carnet de baptême. Pour l'année 2009-2010, *les deux personnes à contacter sont : Monsieur Guy De Beusscher (010 47.24.19 - Guy.Debeusscher@uclouvain.be) ou Madame Isabelle Groessens (010.47 38 67 - Isabelle.Groessens@uclouvain.be)*. Le GCL et la FÉDÉ assurent la diffusion de ce numéro. Les comités concernés seront informés de la nature des plaintes éventuelles déposées à leur égard. Les coordonnées complètes du GCL et de la FEDE figureront dans les carnets de baptême.
- k. Les activités de bleusailles sont clôturées pour 1h du matin. Les dispositions prévues pour le déroulement de la cérémonie du baptême sont identiques à celles prévues par la charte AUNE pour les soirées.

3. Quant au parrainage

- a. Il existe deux possibilités de parrainage
- le parrainage académique (dit "de cours").
 - le parrainage extra-académique (dit "de baptême").
- L'étudiant peut avoir à la fois un parrain de cours et un parrain de baptême. La situation idéale est que l'étudiant ait un parrain assumant les deux rôles.
- Dans tous les cas, le parrain
- assure le suivi de l'étudiant durant son baptême et durant les activités de bleusailles sous la responsabilité du comité de baptême.
 - encourage l'étudiant à participer à la vie académique.
 - sensibilise l'étudiant à l'environnement et au respect de celui-ci.
- b. Tous les cercles proposent un parrainage académique en relation avec la Faculté concernée. Cercles et régionales s'engagent à collaborer pour offrir à chaque étudiant un parrain académique issu de la même Faculté et à garantir l'information nécessaire pour atteindre cet objectif.
- c. L'étudiant est libre de choisir son parrain sous réserve de l'aval du comité.
- d. Chaque comité assure le suivi de la relation entre l'étudiant et le parrain. Il est souverain quant à la gestion de ce sujet.
- e. Chaque comité définit les caractéristiques requises pour être parrain. Le parrain est choisi et/ou accepté par le comité de baptême pour son sens de la responsabilité d'autrui et en tenant compte de son cursus d'étudiant.
- f. Un responsable de baptême ou un parrain surpris en état d'ébriété sera sanctionné

¹ Le service d'aide est à votre disposition : rue des Wallons 10 – 1348 LLN.

² Mme Renard, éco-conseillère, est à votre disposition ☎ 010 47 80 35.

³ Univers santé (010 47 28 28) et le Service d'aide (010 47 20 02) sont à votre disposition

⁴ Véronique.eeckhoudt@uclouvain.be

4. Quant à la sécurité et à l'environnement

- a. Toutes les mesures de sécurité (personnes et bâtiments) devront être prises. Les comités organisateurs seront couverts par une assurance adéquate¹ et assumeront totalement la responsabilité des activités de bleusailles et baptême. Le comité organisateur compte parmi ses membres une personne possédant un brevet de secouriste, type "premiers soins"².
- b. L'Université n'avalise pas l'utilisation de déchets animaux. Pour l'année académique 2009-2010, l'Université tolère l'utilisation de déchets animaux à trois conditions :
 - garantir la fraîcheur par la date d'achat et la date d'enlèvement, par l'obtention des bon et certificat adéquats. Il ne peut s'écouler plus de 48h entre le moment de l'achat et le moment de l'enlèvement.
 - les comités appliquent les conditions et modes de désinfection préconisés par les fournisseurs de désinfectant.
 - le GCL et la FÉDÉ s'engagent à gérer l'évacuation des déchets selon un calendrier communiqué au vice-rectorat dès la troisième semaine de cours.
- c. Les comités organisateurs s'engagent à développer des actions contribuant au nettoyage des lieux de baptêmes, publics et privés et sensibiliser les étudiants au respect de la ville et de l'environnement (cfr 2.h).
- d. Les organisateurs prennent toutes les précautions nécessaires quant à l'hygiène.
- e. Le comité s'informe de l'état de santé des étudiants qui participent aux activités de baptême et en tient compte. Le comité veille également à s'informer complètement de l'état de vaccination antitétanique des baptisés.
- f. Les étudiants sollicitent l'avis de Monsieur Coppe³ pour obtenir son aval pour toute activité de baptême ou de bleusailles organisée dans les locaux de l'université.

5. Évaluation

Après le déroulement de la cérémonie finale, chaque cercle et chaque régionale organise une réunion de débriefing en vue d'améliorer le déroulement de cette activité. Le résultat des rencontres est transmis au GCL et à la FEDE.

Les baptêmes seront évalués par la commission des baptêmes, comité par comité, en fonction du respect de la charte. Des sanctions éventuelles seront prises à l'égard du contrevenant.

Le (la) Président(e) de la régionale

Le Président de la fédé

Le Président de l'AGL

Le Vice-Recteur aux Affaires étudiantes

¹ La personne à contacter est Monsieur M. Rombouts au Service des Assurances de l'UCL ☎ 010 47 81 55
marc.rombouts@uclouvain.be

² Pour tous renseignements : Univers santé (Place Galilée 6 -1348 LLN - ☎ 010 47 28 28) ou la Croix-Rouge d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (rue de Franquénies 10 - 1340 Ottignies ☎ 010 41 07 41). Possibilité de financement de la formation par le Service d'aide (rue des Wallons 10 - 1348 Louvain-la-Neuve ☎ 010 47 20 02).

³ Bureau ACOBEX - Place de l'Université 16 - 1348 Louvain-la-Neuve - Tél: 010 244 644 - Fax: 010 244 645 - acobex@skynet.be